

Pierre CESARINI nommé Président Directeur Général du Groupe Avanquest

Nouvelle répartition actionnariale et clôture de la restructuration financière

Paris, France – le 24 juin 2015. Après le succès de son augmentation de capital de 34,5 millions d'euros sursouscrite à 180 %, Avanquest SA (ISIN : FR0004026714) (la « **Société** »), qui dispose dorénavant des moyens nécessaires à la mise en œuvre de son plan stratégique, annonce la recomposition de sa gouvernance et la clôture de sa restructuration financière.

Une nouvelle gouvernance pour Avanquest

Le co-fondateur d'Avanquest et Président du Conseil d'administration, Bruno Vanryb, ayant mené à bien sa mission d'accompagnement engagée il y a deux ans lors de la nomination de Pierre Cesarini à la Direction générale, a décidé, comme cela était prévu et en accord avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration, de laisser la présidence du Conseil à Pierre Cesarini.

Le Conseil d'administration du 23 juin 2015 a donc pris acte de la démission de Bruno Vanryb et coopté, sur proposition de ce dernier, Pierre Cesarini, actuel Directeur Général, en qualité de membre du Conseil d'administration en remplacement pour la durée du mandat de Bruno Vanryb restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015. Le Conseil a également choisi de nommer Pierre Cesarini à la Présidence du Conseil d'administration, qui devient donc Président Directeur Général.

Au 23 juin 2015, le Conseil d'administration est donc composé de sept membres, à savoir : Pierre Cesarini, Philippe Misteli, Roger Bloxberg, Todd Hefstein, Roger Tondeur, Amélie Faure et Ariane Gorin.

Co-fondateur du Groupe en 1984, Bruno Vanryb va désormais, au sein de sa société de conseil BeBrave, accompagner des entrepreneurs du secteur des nouvelles technologies dans leur stratégie et leur développement. Il déclare : « *Lors de la nomination de Pierre Cesarini à la Direction Générale d'Avanquest en mai 2013, j'ai souhaité rester deux années à la Présidence du Conseil pour l'accompagner et assurer une transition réussie. Deux ans plus tard, Avanquest est un groupe recapitalisé et désendetté, avec une vision pertinente et ambitieuse incarnée par Pierre Cesarini. Je peux donc partir sereinement en sachant que l'entreprise que j'ai co-fondée il y a plus de 30 ans va entrer dans une nouvelle phase de développement incarnée par Pierre et son équipe. Il a su donner à Avanquest un nouveau souffle et je suis ravi qu'il ait désormais les moyens pour accélérer la transformation du Groupe qui a encore un bel avenir devant lui.* »

Pierre Cesarini, Président Directeur Général, ajoute : « *Je suis fier de reprendre avec nos managers un Groupe qui a marqué depuis plus de 30 ans l'histoire des nouvelles technologies en France. Au-delà de l'engagement apporté par Bruno Vanryb pour me soutenir et faciliter depuis deux ans la transformation d'Avanquest, je lui suis reconnaissant d'avoir réussi à bâtir un Groupe mondial de plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires dont l'essence même est d'avoir pu s'adapter aux mutations technologiques, grâce à la motivation et à l'expertise de ses équipes à travers le monde. Je souhaite également remercier chaleureusement tous les membres du conseil d'administration qui nous ont accompagné et soutenus dans cette phase de transformation.* »

Nouvelle répartition actionnariale

Conformément au prospectus ayant reçu le visa n°15-184 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 mai 2015, le règlement-livraison des nouvelles actions et leur admission aux négociations sur Euronext Paris a eu lieu le 16 juin 2015.

Le capital social de la Société s'élève désormais à 374 982 555 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, entièrement libéré ; le nombre total de droits de vote théoriques s'élève à 374 982 555. Compte tenu de l'auto-détention, le nombre de droits de vote existants au 23 juin 2015 s'établit à 374 862 081.

A la connaissance de la Société, la répartition du capital s'établit de la façon suivante au 23 juin 2015 :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Pierre Cesarini	8 117 452 ⁽²⁾	2,16	8 117 452	2,17
Philippe Misteli	5 000 000 ⁽³⁾	1,33	5 000 000	1,33
Roger Bloxberg	2 813 134	0,75	2 813 134	0,75
Todd Helfstein	2 873 314	0,77	2 873 314	0,77
Autres managers ⁽¹⁾	4 100 925 ⁽⁴⁾	1,09	4 100 925	1,09
<i>Total administrateurs et managers⁽¹⁾</i>	<i>22 904 825</i>	<i>6,11</i>	<i>22 904 825</i>	<i>6,11</i>
Bruno Vanryb	1 243 123	0,33	1 243 123	0,33
Roger Tondeur (Event Holding)	1 147 500	0,31	1 147 500	0,31
Maslow Capital Partners	10 001 110 ⁽⁵⁾	2,67	10 001 110	2,67
Frédéric Paul (FPB Invest)	20 254 791 ⁽⁵⁾	5,40	20 254 791	5,40
Amiral Gestion	47 096 561	12,56	47 096 561	12,56
Idinvest	3 842 700	1,02	3 842 700	1,03
BPIfrance Participations	2 610 599	0,70	2 610 599	0,70
CDC Entreprise Valeurs Moyennes	4 824 138	1,29	4 824 138	1,29
EPF Partners	877 013	0,23	877 013	0,23
Afer Fore	11 607 772	3,10	11 607 772	3,10
Public	248 451 949	66,26	248 451 949	66,27
Auto-détention	120 474	0,03	0	0
Total	374 982 555	100	374 862 081	100

(1) regroupement par souci de clarté qui n'implique aucunement que ceux-ci agissent solidairement ou de concert

(2) dont 8 087 453 avec un engagement de conservation de 12 mois à compter du 16 juin 2015

(3) toutes ces actions faisant l'objet d'un engagement de conservation de 6 mois à compter du 16 juin 2015

(4) dont 2 277 640 avec un engagement de conservation de 6 mois à compter du 16 juin 2015

(5) dont 10 000 000 avec un engagement de conservation de 6 mois à compter du 16 juin 2015

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Clôture de la restructuration financière

Conformément au plan de restructuration présenté par la Société le 24 avril 2015 et approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 29 avril, la Société a procédé le 17 juin 2015 au remboursement de son endettement comme suit :

- (i) remboursement par la Société à ses créanciers bancaires d'une somme de forfaitaire de 6,6 millions d'euros, soit environ 40 % de la dette bancaire (qui s'élevait à 16,5 millions d'euros) ; et
- (ii) remboursement d'une somme forfaitaire de 635 446 euros à BPIFrance Participations au titre de son compte-courant d'actionnaire.

La Société conserve une dette bancaire de 1,6 million d'euros remboursable soit (i) par anticipation, en cas de versement du complément de prix Arvixé tel que décrit dans le plan de restructuration, ou (ii) *in fine* au 1^{er} mai 2019, et portant intérêt trimestriellement, au taux EURIBOR 3 mois majoré de 2 % l'an, soit environ 10 % de la dette bancaire. La Société a d'ores et déjà versé la somme de 1,6 million d'euros sur un compte séquestre ouvert à la CDC, de sorte que ce remboursement n'affectera pas négativement sa trésorerie.

Le solde de la dette bancaire (8,2 millions d'euros) et du compte courant d'actionnaire (2,4 millions d'euros) a été abandonné.

La Société clôture ainsi la restructuration de son endettement qui passe ainsi d'environ 19,6 millions d'euros à 1,6 million d'euros, la Société et ses actionnaires ayant bénéficié d'un abandon de créances de près de 10,6 millions d'euros lui permettant de résoudre définitivement les difficultés liées à son endettement. La Société dispose dorénavant des moyens nécessaires à la mise en œuvre de son plan stratégique.

Prochaines communications financières

Chiffre d'affaires 2014-2015 : 14 août 2015

Résultats annuels 2014-2015 : octobre 2015

Assemblée générale des actionnaires : octobre 2015